

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 8 septembre 2021 à 19 h, par visioconférence

Présents :	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire
Absents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Jo Rosenhek	Commissaire
Également Présents :	Guyline Allard	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Nancy L’Heureux	Directrice du Service des ressources humaines, Directrice générale adjointe
	Melanie Simard	Secrétaire de séance

21-09.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Le président, M. Burke, a demandé un moment de silence pour honorer la mémoire de Jackson Fortin, un étudiant de l’école secondaire St. Patrick, qui est décédé tragiquement dans un accident de voiture, mentionnant que les sympathies les plus sincères sont envoyées à sa famille.

Une gratitude particulière a été accordée à M. André Gosselin, le commissaire nouvellement élu du quartier 3 de la région de Québec (Centre & L’Ancienne-Lorette).

21-09.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par F. Pedneault et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

21-09.03 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

21-09.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

21-09.05 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

21-09.06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2021

Il est PROPOSÉ par J. Robert, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 16 juin 2021 tel qu'il a été distribué.

La commissaire C. Guay s'est abstenue de voter.

21-09.07 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

21-09.08 Présentation du budget

Mme Guylaine Allard, directrice des services financiers a fait une présentation détaillée du budget de fonctionnement, des investissements et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022. Les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec ont été expliquées, en mentionnant les changements importants, les revenus, les subventions, les allocations, les dépenses et les investissements.

21-09.09 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Comité consultatif sur la sécurité routière du 22 juin
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 23 juin
- Réunion du CCRT du 5 juillet
- Conférence de l'ACGCS – CSBQ sur l'équité et l'inclusion des 7 et 8 juillet

21-09.09

Rapport du président (suite)

- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 27 juillet
- Initiation des enseignants de la CSCQ du 19 août
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ du 19 août
- Déjeuner du bureau du conseil d'administration de la CSCQ du 22 août
- Entretien avec Global TV du 23 août
- Serment professionnel du 26 août
- Réunion de l'ordre du jour du 1^{er} septembre
- Rencontre sur TEAMS avec des avocats au sujet de l'affaire du tribunal des transports du Saguenay du 1^{er} septembre
- Rencontre sur ZOOM avec Rachelle Solomon du 2 septembre
- Réunion du comité des finances de l'ACSAQ du 8 septembre

21-09.10

Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Bilan mensuel à propos de la COVID-19
- c) Rapport sur la délégation des pouvoirs pour les mois d'été
- d) Présentation : Nouvelle école primaire de la Rive-Sud (Québec)
- e) État des projets de rénovation et d'extension
- f) Mise à jour sur les administrateurs en milieu scolaire
- g) Bilan actualisé des négociations
- h) Dépenses liées à la COVID
- i) Comités des relations de travail
 - i) Employés-cadres — directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

21-09.11

Affaires nouvelles

- a) Processus de gestion budgétaire 2021-2022 — Secteur de la jeunesse (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs d'école participent à la définition des politiques de la commission scolaire ;

a) Processus de gestion budgétaire 2021-2022 — Secteur de la jeunesse (adoption) (suite)

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l’instruction publique prévoient la consultation des conseils d’établissement des écoles et du comité de parents sur diverses questions relatives à l’organisation des services offerts par la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l’article 275 de la Loi sur l’instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l’attribution des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces objectifs et principes annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire — secteur jeunesse pour l’année scolaire 2021-2022 a été accepté en principe par le Conseil des commissaires le 10 mars 2021 ;

ATTENDU QU’une consultation appropriée a eu lieu ;

Il a été PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l’unanimité ; QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire — secteur jeunesse pour l’année scolaire 2021-2022 tel que présenté à l’annexe 1 du procès-verbal.

b) Processus de gestion budgétaire 2021-2022 — Éducation des adultes et de formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l’article 110.13 de la Loi sur l’instruction publique stipule que les directeurs de centre participent à la définition des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l’article 110. 13 de la Loi sur l’instruction publique prévoit la consultation des conseils d’établissement des centres sur diverses questions relatives à l’organisation des services offerts par la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE l’article 275 de la Loi sur l’instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant l’affectation des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

b) Processus de gestion budgétaire 2021-2022 — Éducation des adultes et de formation professionnelle (adoption) (suite)

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine ces principes et objectifs annuellement dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2021-2022 a été accepté en principe par le Conseil des commissaires le 10 mars 2021 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

Il a été PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité, QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire — Secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2021-2022 tel qu'il figure à l'annexe 2 du procès-verbal.

c) Budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette (adoption)

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13. 3), la Commission scolaire Central Québec doit adopter et soumettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022 ;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit de fonctionnement de 208 018 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'affectation du surplus accumulé représentant 15 % du surplus accumulé au 30 juin 2020, excluant la valeur comptable nette des immeubles ainsi que la subvention de financement liée à la fourniture d'avantages sociaux au 30 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 892 642 \$ a été établi en tenant compte :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 5 483 865 \$;
- Un nombre de 6 651 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- Un taux de 0,1054 par 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022 ;

21-09.11

Affaires nouvelles (suite)

c) Budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette (adoption) (suite)

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022 avec des revenus de 92 587 197 \$ et des dépenses de 92 795 215 \$ soit adopté et soumis au ministère de l'Éducation.

d) Questionnaire à l'intention des principaux dirigeants des entités gouvernementales – Recensement des opérations entre apparentés

Les commissaires ont été invités à imprimer ce formulaire, à le remplir, à le signer et à le renvoyer à la Direction générale.

e) Indemnité des commissaires 2021-2022

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité ; QU'à compter du 1^{er} juillet 2021, la rémunération totale disponible pour les commissaires et les commissaires-parents soit établie conformément au montant payable en vertu du décret no 872-2021 adopté le 23 juin 2021 ; et

QUE le montant total établi soit réparti comme suit :

Président	(7 227\$ + 1 030\$ + 16 601\$)	24 858,00\$
Vice-président	(7 227\$ + 5 203\$)	12 430,00\$
Commissaires	(14 x 7 227\$)	101 178,00\$
Développement professionnel		5 939,00\$
Frais de circonscription		10 605,00
TOTAL		155 010,00\$

Et ; QUE toute somme non dépensée découlant de l'application du décret no 872-2021 soit portée à l'attention du Conseil des commissaires ; et

e) Indemnité des commissaires 2021-2022 (suite)

QUE l'annexe A de la Politique sur la rémunération et les dépenses de circonscription du Conseil des commissaires soit mise à jour avec les montants susmentionnés.

f) Contrats de transport – durée d'un an

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transport suivants, d'une durée d'un an, pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Transporteur	Capacité	Territoire	2021-2022 (\$) Taxes non comprises
Transport Marc Juneau	Autobus à 12 rangs (autobus n° 530)	Ste-Catherine J-Cartier	52 360,46
Lyne Robert	Berline	St-Gabriel-de-Valcartier	21 579,20\$
Autobus Rowley inc.	30 passagers (3 autobus)	Lévis	45 960,85\$
		St-Apollinaire	46 977,95\$
		Charlesbourg	41 890,47\$
Autobus Québec Métro	Autobus à 12 rangs	L'Ancienne-Lorette	55 295,28\$

Et ; QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats au nom de la Commission scolaire.

g) Nomination des commissaires aux comités de la CSCQ 2021-2022

Ce point est reporté à une prochaine réunion, car les commissaires-parents pour l'année 2021-2022 n'ont pas encore été élus.

h) Délégation : Composition du comité consultatif des transports pour les autres conseils scolaires

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves prévoit que le comité consultatif du transport des élèves d'une commission scolaire est composé (...) du directeur général ou du directeur général adjoint de toute commission scolaire pour laquelle la commission organise le transport des élèves ;

ATTENDU QUE le directeur général a de nombreuses autres responsabilités importantes et qu'il ne peut pas assister aux réunions des commissions scolaires qui fournissent tout ou une partie des services de transport pour nos écoles ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) ne dispose pas d'un directeur général adjoint à temps plein ;

ATTENDU QUE le directeur général entend déléguer cette responsabilité ;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE pour l'année scolaire 2021-2022, les représentants aux différents comités consultatifs de transport de la Commission scolaire Central Québec soient Julie Bureau et/ou Marylène Perron aux C.s.s. de la Beauce-Etchemin, C.s.s. de l'Énergie, C.s.s. de la Jonquière, C.s.s. de Portneuf, C.s.s. du Chemin-du-Roy, et C.s.s. du Lac-Saint-Jean.

i) Acceptation de l'achat d'un logement de fonction à Schefferville

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le directeur général ou le directeur général adjoint à temps partiel, en collaboration avec le président ou le vice-président, pour prendre toutes les décisions nécessaires pendant les mois d'été (du 17 juin 2021 au 7 septembre 2021) ;

ATTENDU QUE le directeur général ou le directeur général adjoint à temps partiel et le président ou le vice-président ont été autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats qui seront conclus pendant les mois d'été, dans les limites des paramètres budgétaires de l'école naskapie ;

i) Acceptation de l'achat d'un logement de fonction à Schefferville (suite)

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le directeur général pour faire rapport de toutes les décisions au Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 8 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE l'Entente Nord-Est du Québec précise que la Commission scolaire fournira un logement aux employés recrutés à l'extérieur de la région de Schefferville ;

ATTENDU QUE l'école doit faire face à une augmentation de la population étudiante et, par conséquent, à une augmentation du personnel ;

ATTENDU QU'il y a peu de logements disponibles dans la région de Schefferville ;

ATTENDU QUE le coût de construction de nouveaux logements dépasse de loin le coût d'achat de logements existants ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation du Québec a donné son autorisation pour l'achat d'une maison qui était à vendre à Schefferville. Cette maison unifamiliale entièrement rénovée et meublée était offerte au prix de 190 000 \$, ce qui représente une très bonne affaire.

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec procède à l'achat de la propriété située au 229 A.P. Low à Schefferville pour la somme de 190 000 \$; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction au nom de la Commission scolaire.

j) Acceptation de la nomination d'un directeur de scrutin

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le directeur général ou le directeur général adjoint à temps partiel, en collaboration avec le président ou le vice-président, pour prendre toutes les décisions nécessaires durant les mois d'été (du 17 juin 2021 au 7 septembre 2021) ;

ATTENDU QUE le directeur général ou le directeur général adjoint à temps partiel et le président ou le vice-président ont été autorisés à signer tous les documents relatifs aux contrats qui seront conclus durant les mois d'été ;

21-09.11

Affaires nouvelles (suite)

j) **Acceptation de la nomination d'un directeur de scrutin (suite)**

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a mandaté le directeur général de faire rapport de toutes les décisions au Conseil des commissaires à la séance ordinaire du 8 septembre 2021 ;

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires stipule que le directeur général de la commission scolaire est le président d'élection d'office. Il ne peut refuser d'agir à ce titre qu'avec l'autorisation du Conseil des commissaires qui, dans ce cas, nomme une autre personne pour le remplacer ; et

ATTENDU QUE le directeur général de la Commission scolaire Central Québec ne désire pas agir à titre de président d'élection de la commission scolaire ;

Il est PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec autorise le directeur général à ne pas agir comme directeur du scrutin ; et

QUE Martha Taylor Bégin soit nommée directrice du scrutin de la Commission scolaire Central Québec pour les élections au conseil scolaire de 2021 ; et

QUE la directrice du scrutin soit rémunérée conformément à la Loi électorale et aux tableaux fournis par Élections Québec en référence au Règlement sur le tarif de la rémunération et des dépenses du personnel électoral.

21-09.12

Rapports des comités

a) **Comité exécutif**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) **Comité de parents**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

c) **Comité consultatif des services aux EHDAA**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

21-09.12 Rapport des comités (suite)

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Une réunion a eu lieu le 2 septembre 2021.

21-09.13 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été fait. La prochaine rencontre aura lieu le 10 septembre 2021.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

21-09.14 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 20 octobre 2021.

21-09.15 **Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

I. O'Gallagher a demandé si une stratégie a été mise en place pour pouvoir récupérer les anciens contribuables qui ont quitté la Commission scolaire anglophone, car le taux d'imposition était plus élevé que celui du secteur français. Comme ce n'est plus le cas.

21-09.16 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

21-09.17 **Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 20 h 51.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 20 octobre 2021.